

Parlement des Enfants des Cités Educatives

Newsletter - avril 2023

ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais

'an'
ct cités
éducatives



Installation du premier Parlement Départemental des Enfants des Cités Educatives

Inciter l'élève à participer à la vie sociale et démocratique de sa cité est un enjeu fort porté par la DSDEN62. L'implication des élèves au sein de ce parlement développe et consolide les parcours de l'engagement promu dans les cités éducatives. Le 9 mars à Arras s'est tenu la première séance inaugurée par Monsieur DELEMAR, Défenseur des enfants, Madame MISPLON, DAASEN et Monsieur DELHAYE, chargé de mission éducation prioritaire et politique de la ville, en présence de Monsieur SURIG, DASEN, de Monsieur RICHERT, sous-Préfet, Madame DELETOILE, Conseillère déléguée à la Petite Enfance et à la Famille et Madame HODENT, adjointe au Maire d'Arras en charge de l'Éducation.

Cette initiative a été rendue possible grâce à l'étroite collaboration avec l'équipe du Défenseur des Droits, Madame FACON, Madame TASSEZ, avec l'UNICEF, Monsieur DOUEZ, les jeunes ambassadrices et les bénévoles et avec la mairie d'Arras, Monsieur Labre.



Accompagnement des personnels

En partenariat avec le Défenseur des Droits, 40 professionnels de l'Éducation Nationale, de l'État et des communes ont bénéficié de trois sessions de formation aux outils Educadroit les 31 janvier, 27 février et 21 mars 2023. D'autres sessions sont proposées les 20 juin et 11 juillet sur inscription. ([renseignements auprès de Ghislain Delhaye](#))



Ouvrir le champ des possibles

Cette première séance a permis d'initier de nombreuses réflexions. Désormais ambassadeurs juniors, ces élèves vont poursuivre les échanges au sein de leurs établissements respectifs : par ses propositions, chaque cité éducative va ainsi participer à la consultation nationale.

CONSULTATIONS

Consultation du Défenseur des Droits :

Depuis 2021, la Défenseure des droits et son adjoint, le Défenseur des enfants, ont souhaité, chaque année, donner la parole aux enfants en menant une consultation nationale auprès des moins de 18 ans, dans le cadre de l'élaboration des rapports annuels du Défenseur des droits consacrés aux droits de l'enfant, publiés à l'occasion du 20 novembre.

Consultation de l'UNICEF :

Depuis 2013, plus de 100 000 enfants et jeunes ont déjà donné leur avis sur l'exercice de leurs droits en France ! UNICEF France a en effet conçu la Consultation nationale des 6/18 ans pour mesurer l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au quotidien et permettre aux enfants et adolescents de s'exprimer et de prendre part aux décisions qui les concernent.



